



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9592^e séance

Jeudi 28 mars 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Edwards
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Phipps
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la France a demandé la parole.

M. de Rivière (France) : Je voulais juste d'emblée indiquer que ma délégation souhaite que l'ordre du jour de cette séance soit mis au vote. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répéter une fois de plus ce que j'ai dit dans cette salle lundi dernier (voir S/PV.9587), ce que j'ai dans le cadre de consultations le 6 mars et puis encore hier. Le Conseil de sécurité est chargé de traiter des crises de sécurité internationales dont nous sommes saisis actuellement. Ce n'est pas un forum de discussion sur les questions historiques, a fortiori celles portant sur le siècle dernier.

Bien entendu, et je le dis dans cette salle en présence du Représentant permanent de la Serbie – et d'ailleurs des représentants du Kosovo, s'ils sont là –, le Conseil est parfaitement ouvert à tout moment pour débattre de la question du Kosovo, de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Cela a été le cas le mois dernier lorsque nous avons ouvert la porte du Conseil au Président Vučić (voir S/PV.9545). Il est toujours le bienvenu, et une autre séance aura lieu sur le Kosovo le mois prochain.

Le Conseil est là pour traiter des crises du moment. Des séances peuvent être demandées par tous les membres du Conseil, quels qu'ils soient, sur les crises à l'ordre du jour. Certaines des crises à l'ordre du jour impliquent des membres du Conseil, y compris des membres permanents, et il est absolument normal et légitime que toutes les séances qu'ils sollicitent sur ces sujets soient, bien entendu, organisées. En revanche, le Conseil de sécurité n'est pas là pour se substituer aux historiens, ni aux juridictions.

Et donc, à partir de ce moment-là, je vous demande, Monsieur le Président, si vous le souhaitez bien, de soumettre à l'approbation du Conseil l'ordre du jour la séance, et j'encourage tous les membres du Conseil à ne pas soutenir l'organisation de cette séance.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est la deuxième fois que nous voyons la délégation française, avançant des prétextes bien minces et manipulant la procédure, tenter de bloquer la tenue d'une séance demandée par la Russie à l'occasion du

vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie.

Je voudrais tout d'abord rappeler que lors de leur précédente tentative (voir S/PV.9587), nos collègues français ont prétendu que nous n'avions pas demandé l'avis de la Serbie quant au fait de demander la convocation d'une telle séance et ce, alors même que le Premier Ministre par intérim, M. Ivica Dačić, se trouvait dans la salle et avait fait le voyage depuis la Serbie pour prendre part à la séance. La France a donc, face caméra, trompé tout le monde. Mais laissons nos collègues français gérer cela avec leur conscience, car ce mensonge restera consigné à jamais dans le procès-verbal de la séance.

Le 25 mars, les représentants de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ont également prétendu que nous n'avions consulté aucun membre du Conseil. Là encore, ce n'est pas vrai, puisqu'il y a eu une discussion au niveau des experts, comme c'est toujours le cas. Toutefois, afin de faire en sorte que nos collègues ne puissent plus prétendre qu'ils n'ont pas été consultés, hier, nous avons évoqué ce sujet précis dans le cadre des consultations du Conseil. Il y avait fort peu de représentants permanents présents, ce qui montre clairement le faible intérêt qu'ils portent au règlement de ce problème, qui est entièrement de leur fait. Hier et aujourd'hui, nos collègues français se sont contentés de répéter leur thèse selon laquelle l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie est une question qui appartient à un passé lointain, et qui ne mérite pas que le Conseil y consacre son temps précieux.

En d'autres termes, aujourd'hui, nous pouvons une nouvelle fois constater que la France, le Royaume-Uni et les États-Unis ne veulent pas que le Conseil de sécurité discute d'une question extrêmement gênante pour eux, à savoir l'agression par l'OTAN d'un État souverain, en l'occurrence la Yougoslavie.

Tout cela est très clair pour tout le monde. Nul besoin d'essayer de se cacher derrière des arguments peu convaincants quant au caractère supposément historique de la question. Le Conseil est activement saisi de la situation au Kosovo et de l'application – ou plutôt de la non-application – de la résolution 1244 (1999). Et il y a une raison objective à cela, c'est que le climat dans la région se détériore rapidement parce que les États occidentaux ont donné carte blanche aux soi-disant autorités du Kosovo pour commettre des atrocités contre la population serbe. Les États occidentaux sont précisément ceux qui violent de manière flagrante la résolution 1244 (1999). Pas plus tard qu'hier, 27 mars, la Commission des questions politiques et de la démocratie de l'Assemblée

parlementaire du Conseil de l'Europe a recommandé que le Kosovo soit invité à devenir membre du Conseil de l'Europe, en dépit du fait que la résolution 1244 (1999) confirme que le Kosovo fait partie intégrante d'un État souverain, la Serbie, Membre de l'ONU.

Je voudrais demander à mes collègues si c'est cette question peut vraiment être considérée comme appartenant déjà partie au passé dont le Conseil ne devrait pas discuter. Cette décision du Conseil de l'Europe, qui est contraire à la résolution du Conseil de sécurité et qui s'inscrit dans le prolongement direct de la politique brutale et destructrice de l'Occident dans les Balkans, appartient-elle à l'histoire dès le moment où elle est adoptée ? De la même manière que l'OTAN a fait fi du Conseil de sécurité en 1999, lorsqu'elle a lancé son agression illégale contre un État souverain, la Yougoslavie, aujourd'hui les membres de cette alliance ne reculent devant rien pour empêcher le Conseil d'entendre la vérité sur leurs crimes.

Accessoirement, je voudrais demander au représentant de la France s'il considère que le conflit israélo-palestinien, qui, au passage, est aussi vieux que l'Organisation des Nations Unies, est lui aussi une question historique ? La Guerre de Six Jours, les événements de 1973 et les résolutions du Conseil de ces années ne sont-ils pas des facteurs qui influent sur les débats du Conseil sur ce sujet ? À la lumière des affirmations de la représentante des États-Unis concernant le caractère non contraignant des décisions du Conseil, nous ne serions pas surpris que le représentant de la France reprenne à son compte ses propos. Je pense que tout le monde ici a très envie de savoir à quel moment, selon le classement subjectif qu'il persiste à vouloir imposer, un sujet à l'ordre du jour du Conseil devient un sujet du passé. Ou bien demande-t-il que toute affaire qui dérange la France et ses alliés de l'OTAN soit automatiquement considérée comme obsolète ? Derrière tout cela se cache la véritable raison de son inquiétude. À l'époque, aucun dirigeant de l'OTAN n'a eu à répondre de cette agression. Le représentant de la France craint maintenant simplement que la question ne refasse surface. C'est pourquoi il se livre à toutes ces acrobaties verbales et ces jongleries procédurales pour empêcher le Conseil d'en discuter.

En effet, il y a exactement 25 ans, le 28 mars 1999, le Président des États-Unis, après une réunion avec les dirigeants du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, confirmait la décision d'intensifier les frappes aériennes contre la Yougoslavie. Il s'est ensuivi plus de deux mois de bombardements de l'OTAN, qui ont tué plus de 2 000 civils et en ont blessé plus de 12 000 autres.

Dans ce contexte, toutes les tentatives de se cacher derrière la procédure du Conseil paraissent doublement hypocrites. Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises notre position sur le fait que, le 25 mars, la présidence japonaise a soumis à un vote de procédure une question qui ne constituait pas le fond du désaccord. Nous regrettons également qu'en agissant de la sorte, la présidence ait endossé un rôle purement technique, alors qu'elle a sans aucun doute une responsabilité politique dans la programmation des séances.

Je voudrais également signaler que, le 25 mars, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis ont contesté notre choix d'une question traditionnelle de l'ordre du jour qui est directement liée au mandat du Conseil, à savoir « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Je crois savoir qu'aujourd'hui, la France va demander qu'on mette aux voix une autre question que nous avons proposée, à savoir le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Je pense qu'il est pour le moins difficile de prétendre que la situation au Kosovo, dont la cause première est l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie, n'a rien à voir avec la paix et la sécurité internationales. J'invite les membres non permanents du Conseil de sécurité à réfléchir à l'image qu'ils donneraient s'ils n'appuyaient pas le fait que le Conseil discute de cette question.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter aux membres la position des États-Unis.

Comme nous venons de l'entendre, le représentant de la Fédération de Russie a affirmé que certains membres du Conseil de sécurité se livraient à des jongleries procédurales. Au contraire, il est déconcertant de voir comment la Russie persiste à utiliser ces arguments procéduraux ridicules. Ces questions de procédure sont bien établies et relèvent d'une pratique elle aussi établie. La Russie est bien placée pour le savoir. Après tout, la Russie elle-même a demandé des votes de procédure sur l'adoption de l'ordre du jour. Tout cela est du domaine public.

Beaucoup d'entre nous se souviennent que la Russie a demandé un vote sur l'ordre du jour provisoire le 31 janvier 2022 (voir S/PV.8960) afin d'empêcher le Conseil de discuter des centaines de milliers de soldats russes massés le long de la frontière avec l'Ukraine. À l'époque, le Président du Conseil de sécurité avait formulé la question du vote de procédure conformément à la pratique existante et établie, exactement comme l'a fait la présidence japonaise cette semaine. La Russie n'avait pas pris alors la parole pour demander un recadrage de

la question. Elle n'avait pas remis en question les actions du Président lors de cette séance en 2022. Elle ne l'a pas fait parce qu'elle comprenait et suivait la pratique établie, comme tout le monde. L'adoption de l'ordre du jour provisoire peut faire l'objet d'un vote et il faut toujours neuf voix pour qu'il soit adopté. Ce qui est vrai cette semaine l'était aussi lors de la séance en 2022. Les protestations de la Russie aujourd'hui, comme celles de ces derniers jours, n'ont rien à voir avec les règles. Nous assistons, purement et simplement, à un caprice. La Russie n'a pas obtenu gain de cause et n'a pas écouté les préoccupations des autres membres du Conseil. Elle déforme maintenant les pratiques et les règles établies pour qu'elles ne s'appliquent que lorsqu'elles lui conviennent. C'est une tactique tout droit sortie du vieux manuel de la Russie soviétique.

Nous espérons que la Russie cessera de s'écarter de manière flagrante de nos règles et de nos pratiques établies. Mais si elle insiste pour qu'un vote soit organisé pour chaque séance, nous nous attendons à ce que, par souci de cohérence, elle le fasse également pour celles qu'elle propose.

M. de Rivière (France) : Je serai très bref. Je voudrais tout d'abord dire que s'agissant du Kosovo, je partage tout à fait l'avis du Premier Représentant permanent adjoint de la Russie, à savoir que le sujet reste à l'ordre du jour. La meilleure preuve en est qu'une séance est programmée au mois d'avril sous la présidence maltaise et que les parties elles-mêmes, la Serbie et le Kosovo, seront conviées, ce qui nous donnera l'occasion d'en parler de manière contemporaine et actuelle et d'essayer de continuer d'aller vers un règlement de ce processus.

Deuxième chose, je pense qu'on peut prolonger cette discussion éternellement et c'est pour cela que je vous inviterais volontiers, Monsieur le Président, à soumettre l'ordre du jour à l'approbation du Conseil.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Très brièvement, je voudrais remercier mon collègue américain – qui pour une raison que j'ignore affiche une inquiétude démesurée – d'avoir montré que nos collègues occidentaux sont prêts à remonter le cours de l'histoire autant qu'ils le veulent, mais seulement quand ils le jugent nécessaire. Sinon, ils ne sont pas prêts à le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de la demande formulée par un membre du Conseil, j'ai l'intention de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire.

Le Conseil est prêt à voter sur l'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui. Je vais maintenant le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Guyana, Mozambique, Fédération de Russie, Sierra Leone

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Équateur, France, Japon, Malte, République de Corée, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 6 voix pour, zéro voix contre et 9 abstentions. L'ordre du jour provisoire n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone a voté pour l'adoption de l'ordre du jour provisoire de cette séance en reconnaissance du droit accordé aux membres du Conseil de sécurité de demander la tenue d'une séance du Conseil et conformément à l'article 9 du règlement intérieur provisoire du Conseil. En outre, en vertu de l'article 2 du règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président réunit le Conseil de sécurité à la demande de tout membre du Conseil de sécurité.

Nous rappelons l'Article 35 de la Charte des Nations Unies et la pratique du Conseil consistant à permettre des discussions sur toute question ayant une incidence sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par souci de cohérence et de transparence, nous souscrivons au point de vue selon lequel les États Membres peuvent s'exprimer sur des questions dans le format approprié.

Pour conclure, nous espérons sincèrement que les membres du Conseil de sécurité pourront trouver un terrain d'entente sur la question de la tenue d'un vote de procédure avant chaque séance. Selon nous, la Charte, le règlement intérieur provisoire et la pratique du Conseil nous guident efficacement sur la manière dont nous travaillons et dont nous devons continuer à travailler dans l'intérêt du monde.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout, je voudrais remercier tous ceux

qui nous ont soutenus dans le vote d'aujourd'hui. Nous sommes beaucoup plus nombreux, ce qui signifie que nos arguments sont entendus. En outre, je ne peux manquer de relever que le vote d'aujourd'hui vient confirmer le point de vue que nous défendons dans le contexte de la réforme du Conseil de sécurité, à savoir que les pays occidentaux sont surreprésentés au Conseil. Ce que nous avons vu aujourd'hui en est la meilleure illustration possible.

Nous regrettons que le Conseil, sous l'impulsion de la *troïka* occidentale, ait été entraîné dans une situation qui n'est pas du tout à son avantage. Il vient en effet de refuser de discuter d'une question inscrite à son propre ordre du jour, à savoir « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». En d'autres termes, les membres du Conseil de sécurité refusent de s'acquitter de leur mandat. C'est un coup très grave porté à la réputation de notre organe. La France, le Royaume-Uni et les États-Unis ont sacrifié la réputation du Conseil à leurs propres intérêts en faisant tout leur possible pour éviter de discuter de l'agression illégale de l'OTAN contre un État souverain, la Yougoslavie.

Mais je m'empresse de les décevoir et de leur dire que s'ils peuvent, par toutes sortes de manipulations procédurales, bloquer une, voire deux, séances du Conseil de sécurité, cela n'effacera pas les conséquences de leurs actions destructrices : des milliers de civils morts ou mutilés, des sols pollués par l'uranium appauvri, une croissance exponentielle des cas de cancer qui, selon les spécialistes, hantera les 60 prochaines générations dans les Balkans, et un point chaud créé par l'OTAN au cœur de l'Europe, qui peut exploser à tout moment.

À cet égard, je voudrais citer l'ancien Sénateur et actuel Président des États-Unis, Joe Biden, qui a dit devant le Congrès en 1999 :

« C'est moi qui ai proposé de bombarder Belgrade. C'est moi qui ai proposé d'envoyer des pilotes américains pour faire sauter tous les ponts sur la Drina. C'est moi qui ai proposé d'attaquer les réserves de pétrole du pays. C'est moi qui ai proposé ces mesures concrètes ».

J'espère que les collègues du Conseil de sécurité se rendent compte que plus ils essaient de cacher la vérité qui dérange, plus elle sera largement diffusée. Ces jours-ci, le monde entier a pu constater que ces pays sont terrifiés à l'idée de discuter ouvertement de leurs agressions illégales contre des pays souverains, qui ont été nombreuses au cours des deux dernières décennies. Après la Yougoslavie, ils ont envahi l'Iraq, la Syrie, la Libye et

l'Afghanistan, laissant partout la mort et la destruction dans leur sillage. Et si, pour le moment, ils ont réussi à éviter de parler de ce sujet au Conseil de sécurité, ils ne doivent pas s'attendre à pouvoir échapper aussi facilement à leur responsabilité pour les actes qu'ils ont commis.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a procédé à un nouveau vote de procédure sur l'opportunité de tenir une séance publique à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la campagne de bombardement de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. Nous trouvons la situation et le résultat du vote décevants et regrettables. Lors d'un vote similaire lundi (voir S/PV.9587), j'ai fait connaître notre position, à savoir que la Chine est pour la tenue d'une séance du Conseil afin d'examiner les enseignements et réfléchir à cet épisode important de l'histoire et, sur cette base, pour examiner et débattre de la question de savoir comment défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, pratiquer un véritable multilatéralisme, défendre et promouvoir l'équité et la justice, et maintenir la paix et la sécurité internationales dans les circonstances actuelles.

Ces derniers jours, des désaccords sont apparus entre les membres du Conseil au sujet de l'organisation des séances, ce qui a entraîné quelques perturbations dans le déroulement des travaux du Conseil. Aucun d'entre nous n'a voulu cela, et ce n'est dans l'intérêt de personne. À l'heure actuelle, la paix et la sécurité internationales sont confrontées à de graves problèmes et l'ordre du jour du Conseil est exceptionnellement chargé. Il est inévitable que les membres aient des positions et des points de vue différents sur les conflits et les différends, mais le moins que nous puissions faire est de maintenir la coopération entre nous, dans la mesure du possible, sur les questions de procédure. C'est la seule façon de permettre au Conseil de continuer à fonctionner conformément à son mandat. Nous encourageons certains membres à faire preuve de souplesse et à rechercher des solutions appropriées à tout problème en participant dans un esprit constructif aux consultations. À cet égard, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a un rôle à jouer.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, étant donné qu'aujourd'hui est le dernier jour de travail programmé à l'ONU pour ce mois, je voudrais, au nom de la délégation japonaise, exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pu y parvenir seuls ni sans l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat. Nous remercions également l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence,

les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation maltaise pour le mois d'avril.

La séance est levée à 15 h 25.